

X

X X

39) Construction de cantines scolaires à Sainte-Clotilde, à la Montagne Sème et à Ruisseau Blanc.

Le Maire donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Dans le cadre de l'action entreprise par le Département pour doter toutes les écoles non encore pourvues d'une cantine, M. le Préfet m'a fait savoir

Approuvé
St. Denis, le 9 Mai 1964

par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Chabaud

31

par sa lettre N° 4507- SG/D1/4 du 31 Octobre 1963 que les sommes nécessaires à la construction de 3 cantines :

- à l'Ecole de Sainte-Clotilde (filles)
- au Ruisseau Blanc à la Montagne
- et au Sème km. à la Montagne,

étaient mises à la disposition de la Commune de Saint-Denis.

L'étude de ces projets de construction a été confiée au Cabinet HEBBARD, Architecte à Saint-Denis, et trois marchés de gré à gré ont été passés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour l'exécution des travaux en cause :

- cantine de l'Ecole de Ste-Clotilde, montant.....	3.600.000. Fr CFA.
- cantine de l'Ecole du Ruisseau Blanc "	1.800.000. --
- cantine de l'Ecole du Sème km à la Montagne	3.000.000. --

Je crois devoir préciser qu'il sera stipulé dans les marchés en cause qu'ils sont passés en exécution d'une délibération du Conseil Municipal et avec l'autorisation de l'autorité préfectorale.

Les marchés seront payés sur les crédits du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Générale de Sécurité Sociale après visa des Services compétents de la Préfecture.

Messieurs, ce sont ces trois marchés que je vous demande de bien vouloir ratifier.

Le Maire précise par ailleurs que trois cantines pourront être construites cette année, et davantage par la suite, avec cuisine, réfectoire, etc...

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

X

X X